



PRÉSENTATION DU PROJET



« RUES AUX
ENFANTS,
RUES POUR
TOUS »

Crédit photo : CAFÉZOÏDE

CO-PORTEURS





I. PRÉSENTATION

Avec la conviction partagée de la nécessité de donner aux enfants une place plus importante et reconnue dans l'espace public, l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ), le CAFÉZOÏDE, la Rue de l'Avenir et Vivacités Ile-de-France ont décidé de joindre leurs compétences pour faire émerger, soutenir et accompagner des initiatives de « Rues aux enfants » en particulier dans les quartiers populaires.

En donnant la priorité de manière excessive à la circulation motorisée nous avons en effet été amenés à ne plus penser à la place des enfants dans l'espace public.

Or, la découverte de leur environnement, de la rue, de la ville est l'occasion pour les enfants de se confronter au réel, de s'affirmer, de grandir. Cet apprentissage physique de leur autonomie au sein d'une communauté favorise de manière importante la constitution de leur identité.

La « Rue aux enfants » offre un espace privilégié et stimulant pour cet apprentissage car il permet aux enfants et aux adultes de se rencontrer et de jouer...dans la rue. Elle répond de plus à un réel besoin en ville souvent en manque d'espace et autorise à l'extérieur de nouvelles perspectives de jeu.

IL S'AGIT D'UNE RUE (OU D'UNE PLACE...) FERMÉE TEMPORAIREMENT (CERTAINS JOURS ET HEURES BIEN PRÉCISES) À LA CIRCULATION MOTORISÉE. LES ENFANTS PEUVENT JOUER LIBREMENT SUR TOUTE SA LARGEUR EN TOUTE SÉCURITÉ ET TOUTE TRANQUILLITÉ. DES INFRASTRUCTURES DE JEU PEUVENT ÊTRE INSTALLÉES, DES ANIMATIONS ORGANISÉES ET L'ACCÈS DES VÉHICULES À MOTEUR EST RÉSERVÉ AUX RÉSIDENTS.

ORGANISÉE EN COLLABORATION AVEC DIFFÉRENTS ACTEURS (COLLECTIVITÉ, PARENTS, ASSOCIATIONS...), C'EST L'OCCASION POUR LES ENFANTS, DE DÉCOUVRIR LEUR ENVIRONNEMENT, LA RUE, LA VILLE ET DE SE CONFRONTER AU RÉEL, DE S'AFFIRMER, DE GRANDIR.

DES BARRIÈRES DOIVENT ÊTRE PLACÉES EN SUFFISANCE AFIN DE DÉLIMITER CLAIREMENT « LA RUE AUX ENFANTS » ET SIGNALENT « RUE RÉSERVÉE AU JEU ». LA RUE RÉSERVÉE AU JEU N'EST PAS (ENCORE...) EN FRANCE UNE DISPOSITION DÉFINIE DANS LE CODE DE LA ROUTE.

Mais une « Rue aux enfants » est aussi une « Rue pour tous ».

Elle rappelle que la rue appartient aussi à ses habitants, qu'elle a une fonction de séjour qui améliore la qualité de vie en ville en créant dans un quartier, par la rencontre et le débat entre voisins de différentes générations, du **lien social**. La redécouverte de l'**espace public** comme « **bien commun** » apporte à la ville davantage de liberté et de communauté. Une « Rue aux enfants » c'est la possibilité pour les habitants jeunes et adultes de s'exprimer sur leur environnement quotidien et d'être associés concrètement à son animation comme le préconise la Convention internationale des droits de l'enfant.

Il est enfin essentiel que l'espace public soit partagé par plusieurs générations et utilisé plus largement par des usagers de modes actifs de déplacements de tous âges.

2. LE PROJET

L'objectif est de favoriser un développement sur le territoire national des initiatives de « Rues aux enfants » en particulier dans des communes ou intercommunalités ayant des sites suivis par la politique de la ville et de réaliser différents supports pour favoriser l'essaimage et à terme la création d'un réseau à l'échelle nationale « Rues aux enfants, rues pour tous ».

Les actions mises en œuvre pour installer des « Rues aux enfants, Rue pour tous » permettront une amélioration des conditions de vie des enfants dans leur quartier et favorisera une évolution des usages de la rue au profit de tous.

Pour intervenir auprès des communes ou intercommunalités volontaires afin de les aider à mettre en place des « Rues aux enfants » les associations Rue de l'Avenir, ANACEJ, Vivacités IDF et Cafézoïde, aux compétences complémentaires, se sont réunies pour constituer un Pôle de compétences « Rues aux enfants, rues pour tous ». Le projet est porté par « Rue de l'Avenir », les autres associations seront partenaires dans l'animation et la réalisation du projet.

Celui-ci comprend deux étapes :

- La première de **décembre 2015 à avril 2016** aura pour objectif de mettre en place le Pôle de compétences « Rues aux enfants, rues pour tous », de créer les conditions de la coopération interassociative (comité de pilotage, protocole d'intervention, méthodologie), d'identifier et de retenir à la suite d'un appel à projets six sites expérimentaux en tenant compte d'une approche en termes de citoyenneté, de co-construction avec les habitants et des facteurs sociaux
- La seconde d'**avril 2016 à mars 2017** sera consacrée à accompagner la mise en place sur 8 sites au maximum, le travail d'animation pour leur lancement, et à essaimer la dynamique « Rues aux enfants » par un travail de communication.

3. L'APPEL A PROJETS

Afin de déterminer les sites pilotes qui seront accompagnés à partir de mai 2016, un appel à projets destiné aux acteurs des territoires (collectivité territoriale, comité de quartier, associations locales, structures d'animation socioculturelle, conseil de jeunes...) est organisé par les partenaires. Il sera suivi par un comité de pilotage élargi composé de représentants du collectif et de personnalités extérieures. **Cet appel à projets sera lancé le 27 novembre 2015 à l'échelle nationale pour un retour des candidatures le 15 février 2016.**

4. CONTACT

Pour suivre l'actualité du projet : <http://ruesauxenfants.strikingly.com>

Rue de l'Avenir : Raphaëlle BERGEROT / infosrda@ruedelavenir.com / 07 56 80 84 48